

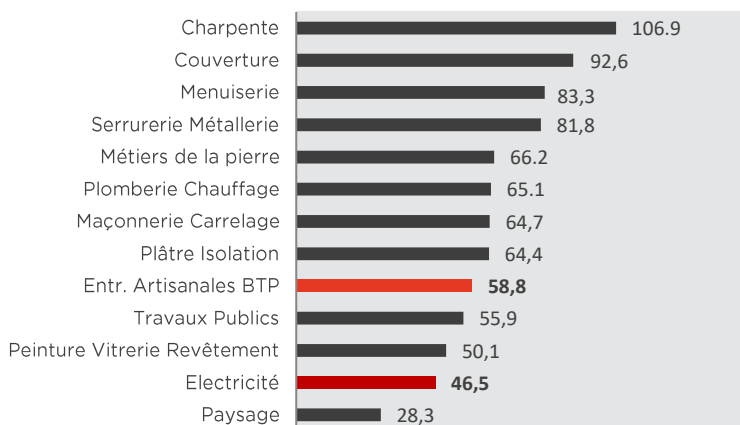
# FICHE SINISTRALITÉ 2018 - ÉLECTRICITÉ

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

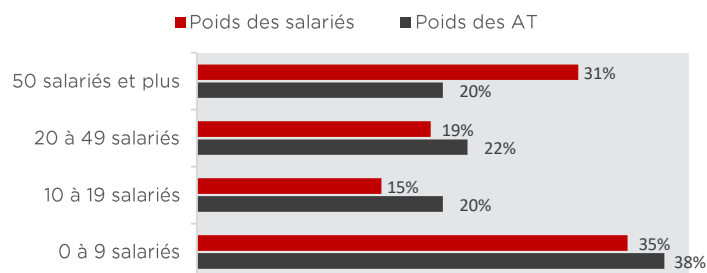
Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Salariés*	70 605	72 716	75 701
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	3 395	3 414	3 522 ↗
Décès	3	5	7 ↗
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	204	177	165 ↘
Journées perdues	206 669	206 500	219 000 ↗

\*Cf. Note méthodologique

### Accidentologie selon l'activité (IF)

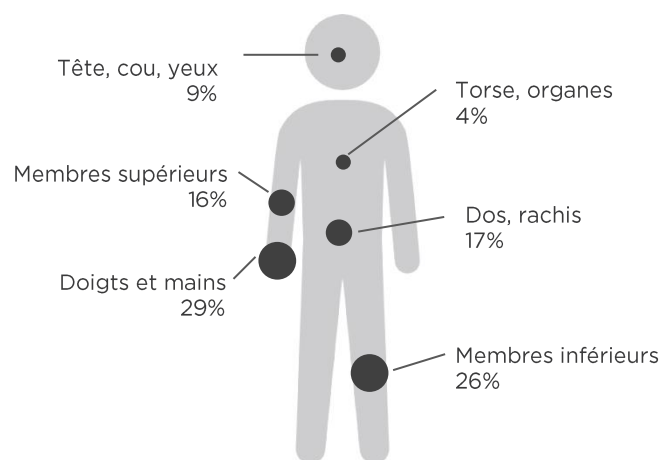


### Répartition des AT par taille d'entreprise

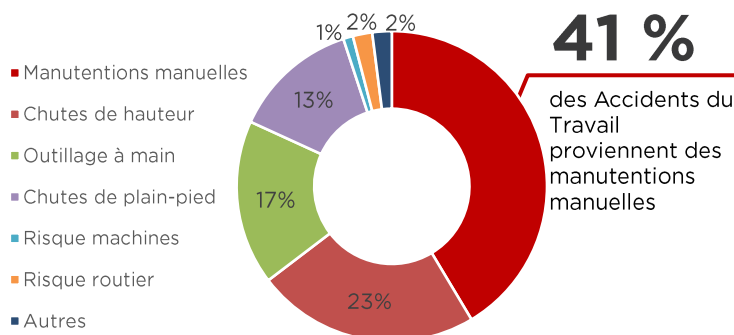


Les entreprises de 0 à 9 salariés, dans le secteur de l'électricité représentent 35% de la masse salariale et 38% du total des accidents du travail.

### Siège des lésions



### Cause des accidents



## ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Accidents trajet	192	233	205 ↘
Nouvelles IP	14	15	9 ↘
Décès	2	2	2 →



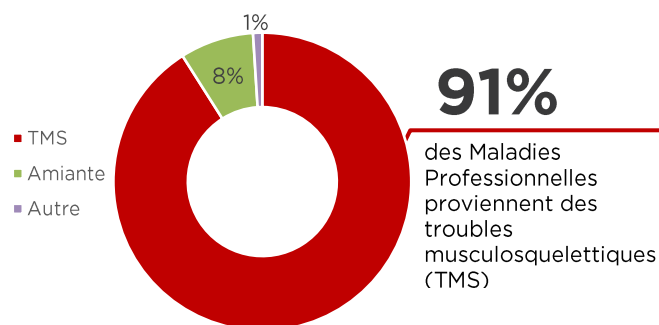
### 75 JOURS

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2018. (contre 65 jours en 2017)

## MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2016	2017	2018
Maladies Prof.	190	196	213 ↗
Nouvelles IP	96	71	107 ↗
Décès	0	1	4 ↗
Journées perdues	42 136	43 424	48 872 ↗

### Répartition des MP par catégorie



**1 SALARIÉ SUR 21**  
victime d'AT en 2018  
(Chiffre identique en 2017)



**1 ACCIDENT TOUTES LES 30 MINUTES**  
Jours ouvrés, heures travaillées

# FICHE SINISTRALITÉ 2018 – ÉLECTRICITÉ

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2018 dans les entreprises artisanales d'électricité (établissements de moins de 20 salariés). Dans les statistiques de sinistralité, il est tenu compte des arrêts de travail de plus de 24h et des sinistres\*\* ayant entraîné une incapacité permanente ou un décès, intervenus dans l'année. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAM (Caisse nationale de l'assurance maladie).

\*\*Le terme « sinistre » désigne tout accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle.



PÉRIMÈTRE  
Electricité



CIBLE  
Salariés des  
entreprises artisanales



PÉRIODE  
Année 2018

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales d'électricité pour identifier, dans un premier temps, ses spécificités et engager à la suite, des actions de prévention plus ciblées.

\*A noter, depuis 2017, un changement concernant le dénombrement des salariés est intervenu suite à la mise en place de la DSN (déclaration sociale nominative) qui s'est progressivement substitué à la DADS (déclaration annuelle des données sociales). Désormais, il y a une prise en compte de tous les salariés et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour les travailleurs intérimaires). Cette nouvelle règle rend mieux compte de l'emploi contractuel court, mais induit une rupture à la hausse sur les effectifs, et donc à la baisse sur les indices de fréquence (IF). Les années 2017 et 2018, marquent donc le début de nouvelles séries statistiques pour le futur, les évolutions des effectifs salariés et des indices observés sur ces années-là étant à prendre avec précaution.

## INDICATEURS

Indice de Fréquence (IF) : C'est le nombre d'accidents pour 1 000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

Incapacité Permanente (IP) : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident du travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

## DEFINITIONS

CTN B : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). L'activité électricité est associée au code NAF 4321A.

Accident du travail (AT) : Un accident du travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

Accident de trajet : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

Maladie professionnelle (MP) : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle, elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.

## FAITS MARQUANTS

L'année 2018 enregistre une hausse de 4% du nombre de salariés, de 3% du nombre d'accidents du travail et de 8,6% des maladies professionnelles comparé à 2017. Les électriciens font partis des trois métiers avec le taux d'accidentologie (IF) le plus bas.

Parmi les principaux enseignements, on note que les salariés des entreprises de plus de 50 salariés sont moins exposés aux accidents du travail. Ils représentent 31% de la masse salariale des électriciens et cumulent 20% des accidents du travail. A l'inverse les salariés de plus petites entreprises (de 0 à 49 salariés) sont plus exposés aux accidents du travail.

Les manutentions manuelles constituent toujours la première cause d'accidents du travail malgré une légère baisse (41% contre 44% en 2016). On note toutefois une augmentation de 4 points des chutes de plain-pied. Ces accidents entraînent des lésions de différentes natures, les 4 principales étant : les commotions et traumatismes internes, les plaies ouvertes, les luxations, entorses et foulures puis les chocs physiques. (Concernant les causes d'AT, l'Iris-st ne dispose pas des données de 2017.)

L'année 2018 comptabilise 205 accidents de trajet, soit une hausse de 12% comparé à 2017. Les salariés âgés de 20 à 30 ans sont les plus concernés par les accidents de trajet avec 62 accidents, suivis par les moins de 20 ans avec 54 accidents.

Malgré une légère baisse en 2018, les TMS constituent toujours la première cause de maladies professionnelles (91% des MP contre 96% en 2017). On constate une hausse de 5 points des maladies liées à l'amiante comparé à 2017.